

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 04 JUILLET 2019

DELIBERATION N°2019.00299

SUBVENTION 2019 A L'ASSOCIATION TATOU JUSTE

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 28 juin 2019

Nombre de membres en exercice : 68

Nombre de présents : 49

Nombre de pouvoirs : 1

Nombre de voix : 50

Membres titulaires présents :

M. Gilles ARTIGUES, Mme Nicole AUBOURDY, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Eric BERLIVET, Mme Nora BERROUKECHE, M. Bernard BONNET, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Jean-Yves CHARBONNIER, M. Jean-Claude CHARVIN, M. Marc CHAVANNE, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Gilles ESTABLE, M. Marc FAURE, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Roland GOUJON, Mme Annie GREGOIRE, M. Rémy GUYOT, M. Marc JANDOT, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, Mme Siham LABICH, M. Bernard LAGET, M. Claude LIOGIER, M. Michel MAISONNETTE, M. Pascal MAJONCHI, M. Gérard MANET, Mme Michèle NIEBUDKOWSKI, M. Yves PARTRAT, M. Jean-Michel PAUZE, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, M. Marc ROSIER, M. Jean-Marc SARDAT, M. Joseph SOTTON, M. Gilbert SOULIER, M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Enzo VIVIANI

Pouvoir :

M. Robert KARULAK donne pouvoir à M. Claude LIOGIER

Membres titulaires absents excusés :

M. Jean-François BARNIER, M. Paul CELLE, M. André CHARBONNIER, Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION, M. Marc CHASSAUBENE, M. Bernard FAUVEL, M. Christian FAYOLLE, M. Daniel JACQUEMET, M. Yves LECOCQ, M. Yves MORAND, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, M. Jean-Claude SCHALK, M. Gérard TARDY, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Alain VERCHERAND, M. Georges ZIEGLER

Secrétaire de Séance :

M. Rémy GUYOT

RECU EN PREFECTURE

Le 10 juillet 2019

VIA DOTELEC - iXBus

042-244200770-20190704-D20190029910-DE

DATE D'AFFICHAGE :20190710

DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 04 JUILLET 2019

SUBVENTION 2019 A L'ASSOCIATION TATOU JUSTE

L'association Tatou Juste, le Pied des Marches, 15 rue Robert à Saint-Etienne organise la 14^{ème} édition du salon « Tatou juste, le rendez-vous des solutions heureuses » les 26 et 27 octobre prochains au Parc des Expositions à Saint-Etienne (hall B), et sollicite le soutien financier de Saint-Etienne Métropole.

Lors de sa précédente édition en 2018, le salon a accueilli 230 exposants et plus de 9 000 visiteurs. Saint-Etienne Métropole a soutenu cette manifestation à hauteur de 2 000 €.

Le salon Tatou Juste s'organise autour de 13 pôles thématiques pour présenter des initiatives et projets qui valorisent les ressources et richesses locales dans chacun des domaines de la vie :

- Agriculture et alimentation,
- Bar et restauration,
- Cosmétique et bien être,
- Culture et médias,
- Habiter autrement,
- Economie solidaire,
- S'informer pour agir,
- Grandir autrement,
- Mode et artisanat,
- Mobilité active,
- Réemploi,
- Travailler autrement,
- La nature et nous.

Tatou Juste est identifié et reconnu comme un salon éco-responsable dans le bassin de vie stéphanois :

- Pôle bar et restauration : les visiteurs y déjeuneront uniquement dans de la vaisselle compostable ou réutilisable.
- Espace poubelle : le tri sélectif est mis en place sur le salon, aussi bien à destination des visiteurs que des exposants.
- Le vélo à l'honneur : en partenariat avec l'association Ocivelo, les déplacements en modes doux sont encouragés pour venir à Tatou Juste. Des itinéraires à vélo sont disponibles sur le site de Tatou Juste, et des livraisons à vélo sont proposées aux visiteurs pour repartir avec des achats effectués le temps du salon. Enfin, un parking vélo est installé à l'entrée du hall de l'évènement.

- Des choix de communication et de signalétique durables : depuis ses débuts, Tatou Juste capitalise sur du matériel réutilisable au maximum. Depuis trois ans, la signalétique du salon n'est plus imprimée, mais a été réalisée sur des bannières de tissus, peintes à la main.
- Enfin, tous les documents de communication de Tatou Juste (affiches, programmes) sont imprimés avec de l'encre végétale sur papier recyclé ou certifié 100 % PEFC. La communication de l'évènement est réalisée par :
 - 5 000 cartes postales (A6 recto-verso),
 - 3000 flyers conférences (A5 recto-verso)
 - 15 000 livrets-programmes (A5 36 pages),
 - 600 affiches A2 et 600 affiches A3,
 - 70 affiches sénior (Réseau d'affichage mis à disposition par la Ville de Saint-Etienne)
 - Internet :
 - la page Facebook Tatou Juste,
 - le site tatoujuste.org,
 - relais sur la plateforme loire-solidaires.org,
 - relais sur les sites internet des exposants.

Les dépenses prévisionnelles de l'édition 2019 pour l'association sont estimées à 136 046 € (détail en annexe)

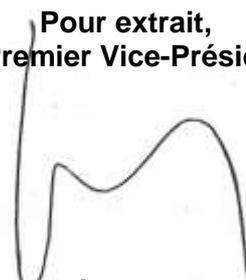
Il est proposé d'apporter un soutien financier de 2 000 euros à la manifestation pour l'année 2019 et d'organiser un stand commun Ville de Saint-Etienne/Saint-Etienne Métropole. Les thématiques abordées pour cette édition seraient celles du Développement Durable via l'organisation de jeux à destination des enfants et de l'Economie Sociale et Solidaire.

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à verser une subvention de 2 000 € ;**
- **la dépense correspondante sera imputée au chapitre 65 du budget Développement Durable de l'exercice 2019.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
Le Premier Vice-Président,



Hervé REYNAUD